

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 6 août 2013, à 20 h 00, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Samuel Doré, et à laquelle sont présents:

Messieurs les conseillers Pierre Godbout et Sylvain Roy
Mesdames les conseillères Valérie Rancourt et Marie-Ève Lacombe

Était absent : Monsieur le conseiller Vital Carrier

Madame Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, monsieur Samuel Doré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2013-08-146 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

Période de questions

Aucune question.

2013-08-147 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2013

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit adopté tel que rédigé.

2013-08-148 Approbation des comptes

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Marie-Ève Lacombe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 46 639.60 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

2013-08-149 Demande pour l'achat d'une partie de terrain

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Marie-Ève Lacombe et résolu à l'unanimité de refuser pour l'instant la demande de Monsieur Joël Rivard et de Madame Marjolaine Bellemare pour l'achat d'une partie du lot 28A de la municipalité de Poularies car la

superficie demandée pour l'usine d'épuration des eaux usées n'est pas connue pour l'instant.

2013-08-150 Fauchage des abords de rang

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'utiliser les services de monsieur Serge Veillette pour faucher les abords de chemin dans les rangs 4 & 5 et 8 & 9, le taux est de 95 \$/heure.

2013-08-151 Demande de subvention au Pacte rural

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé Pierre Godbout et résolu à l'unanimité de déposer une demande de subvention au Pacte rural pour la restauration des 3 ponts du sentier pédestre, ce projet est une priorité un.

Il est également proposé et résolu que la municipalité de Poularies investira un montant égal à la subvention accordée par le Pacte rural.

De plus, il est proposé et résolu que madame Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2013-08-152 Entente avec le Cercle des Fermières pour prêt de local

Il est proposé par Pierre Godbout, appuyé Sylvain Roy et résolu à l'unanimité de confirmer que la municipalité de Poularies prête gratuitement un local au Cercle des Fermières, ce prêt est d'une durée de 10 ans. L'entretien ménager sera fait par le Cercle des Fermières.

2013-08-153 Projet d'agrandissement du local du Cercle des Fermières

Attendu que le Cercles des Fermières de Poularies désire déposer un projet au programme d'aide financière "Nouveaux Horizons pour les Aînés" concernant l'agrandissement de leurs locaux situés au sous-sol de la bâtisse municipale. Il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de les appuyer dans leurs démarches.

Il est également proposé et résolu, que si le Cercle des Fermières obtient cette aide financière, la municipalité de Poularies participera également à ce projet en réalisant les travaux sur l'immeuble pour un montant maximal de 2 000 \$.

2013-08-154 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Centre de La Sarre

ATTENDU

la mission, l'engagement et de multiples réalisations de la Corporation de développement de la formation et de

l'enseignement supérieur de l'Abitibi-Ouest, au cours des dix dernières années;

ATTENDU QUE la présence d'un pôle universitaire à La Sarre est un facteur essentiel pour le développement social, culturel et économique sur un territoire qui s'étend bien au-delà des limites de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE nous sommes parties prenantes pour relever un grand défi; un défi de diversification et de développement technologique, lié à l'essor même de notre Centre universitaire, du Laboratoire de biomatériaux et de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet;

ATTENDU QUE par une permanence active à sa direction depuis 9 ans, le Centre universitaire à La Sarre a su innover, développer, accompagner, favoriser des maillages, promouvoir l'enseignement supérieur, le rendre accessible, l'adapter et en faire notre fleuron;

ATTENDU QUE pour les domaines de la santé, de l'éducation, des entreprises, ainsi que tous les partenaires, étudiants présents et futurs, l'enseignement supérieur fait partie de leur développement, de leur raison d'être, leurs réalisations et de leur avenir;

ATTENDU QUE notre territoire est :

- Unique pour la forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet puisqu'il bénéficie d'un micro climat;
- Innovant par le Laboratoire de biomatériaux;
- D'avant-garde par ses techniques de recherche et d'enseignement;
- Une terre d'accueil sans pareille et doté d'une qualité de vie incomparable pour les chercheurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Marie-Ève Lacombe et résolu à l'unanimité de requérir de l'Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue :

- LE MAINTIEN du poste de direction du Centre universitaire de La Sarre;

- D’AFFECTER une personne à ce poste et de façon permanente sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest;
- D’OCTROYER les ressources humaines, financières et matérielles requises afin de poursuivre les actions amorcées, pour faire vivre notre centre universitaire dans notre milieu par :
 - L’accessibilité;
 - La diversification;
 - L’innovation;
 - Le développement technologique;
 - La collaboration;
- D’INITIER ET DE RELEVER de nouveaux défis en Abitibi-Ouest.

2013-08-155 Colloque régional de l’Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l’unanimité que la directrice générale madame Katy Rivard soit autorisée à assister au colloque régional de l’Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Amos les 12 et 13 septembre 2013.

Il est également proposé et résolu que les coûts d’inscription de madame Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale au montant de 220.00 \$ taxes incluses ainsi que ses frais de déplacements et d’hébergement soient payés par la municipalité de Poularies.

2013-08-156 Desjardins

- | | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATTENDU QUE | les citoyens constatent qu’ils sont très nombreux à utiliser le guichet automatique; |
| ATTENDU QUE | l’utilisation du guichet automatique est une pratique qui a été encouragée par Desjardins au cours des dernières décennies; |
| ATTENDU QUE | la présence d’un guichet automatique offre aux usagés la souplesse permettant d’effectuer des transactions 24 heures sur 24; |
| ATTENDU QUE | la présence active et constante dans les communautés rurales représente une valeur importante chez Desjardins; |

- ATTENDU QUE la disparition du guichet automatique enverrait un message négatif à la population et serait perçue comme un retour en arrière et un manque de dynamisme du milieu;
- ATTENDU QUE le retrait du guichet automatique pourrait avoir un impact économique dévastateur sur nos petites entreprises : garage, restaurant, salon de coiffure, etc.
- ATTENDU QUE la présence du guichet automatique joue un rôle stratégique dans la survie et la pérennité des fêtes de village et des événements locaux comme les Fous du pick-up;
- ATTENDU QUE l'accès aux billets de banque est essentiel pour de nombreuses transactions courantes et l'obtention de services, notamment les garderies et les taxes municipales;
- ATTENDU QUE le retrait du guichet automatique risque d'entraîner une diminution de l'achalandage et une perte de clients, menaçant du fait même la survie du point de service de Poularies;
- ATTENDU QUE la fusion des Caisses de l'Abitibi-Ouest ne devrait pas entraîner une diminution des services offerts aux clients qui résident dans les plus petites localités.

En conséquence, il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Marie-Ève Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest revoie sa position et qu'il décide de remplacer le guichet automatique actuel, qui arrive à la fin de sa vie utile, par un tout nouveau guichet qui pourra servir la population de Poularies pour les années à venir.

Il est également proposé et résolu d'envoyer un communiqué, par la poste, sur l'ensemble du territoire de Poularies pour inviter la population à appuyer cette résolution.

2013-08-157 Schéma d'aménagement I

- ATTENDU QUE l'occupation dynamique de la totalité du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest est nécessaire à sa prospérité;
- ATTENDU QUE des mesures précises doivent être prises rapidement afin d'éviter la dévitalisation de certains secteurs de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- ATTENDU QUE de nombreux freins et embûches, notamment des normes, des règles et des lois mises en place par les gouvernements,

restreignent la construction résidentielle dans les secteurs ruraux;

ATTENDU QUE le maintien et l'entretien des infrastructures municipales existantes, notamment les chemins, n'est possible à long terme qu'en accueillant de nouvelles résidences;

ATTENDU QUE le développement et le peuplement de la région s'est effectué historiquement en permettant la construction d'une résidence par lot;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'appuyer le principe d'une résidence par lot originaire, tel que présenté dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2013-08-158 Schéma d'aménagement II

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies ne compte actuellement aucune zone de villégiature;

ATTENDU QUE la villégiature est un levier de développement important pour les municipalités d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter ses obligations et prendre ses responsabilités concernant les activités récréatives qui s'effectuent sur son territoire;

ATTENDU QUE les travaux forestiers réalisés au cours des dernières années ont permis la construction d'un chemin permettant l'accès au lac Poularies;

ATTENDU QUE le secteur visé possède des atouts particuliers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie-Ève Lacombe, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité que les berges du lac Poularies situées sur le territoire de la municipalité de Poularies soient identifiées comme une zone de type villégiature développement dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2013-08-159 Schéma d'aménagement III

ATTENDU QUE des aménagements récréatifs ont été réalisés récemment par la Corporation de développement de Poularies sur les berges de la rivière Lois;

ATTENDU QUE la rivière Loïs est le principal cours d'eau traversant le territoire de la municipalité de Poularies;

ATTENDU QUE l'importance stratégique que revêt ce cours d'eau pour plusieurs habitants du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest fasse mention de l'importance de protéger et de conserver la rivière Loïs.

2013-08-160 Schéma d'aménagement IV

ATTENDU QUE les aménagements actuels situés au carrefour des routes 101 et 390 rendent la sécurité et la visibilité insuffisantes;

ATTENDU QUE les risques de collision sont très élevés et pourraient provoquer une catastrophe au cœur du village;

ATTENDU QUE la signalisation et les règles de sécurité routière ne sont pas toujours respectées par les automobilistes;

ATTENDU QUE de multiples représentations ont été effectuées auprès du ministère des transports du Québec sans pour autant obtenir des résultats et des changements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité d'inclure l'intersection des routes 101 et 390 dans la catégorie des zones de transport routier représentant un niveau élevé de risque.

2013-08-161 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Maire_____

Sec.-très./dir. gén._____